

Irresponsables et coupables !

Week-end brûlant au QD !!

Sur les nuits du vendredi et du samedi, nos pensionnaires ont encore fait parlé d'eux au QD. Départ de feux, inondation du secteur, etc...

Ce n'est pas nouveau que les détenus en "séjour de rupture" au quartier disciplinaire essaient par tous les moyens de se soustraire à leurs sanctions disciplinaires. Le simulacre d'une tentative de suicide ne doit pas être systématiquement gobé par les décideurs, chacun sait que nos cellules CPROU sont plus agréables qu'une cellule au QD.

LA CONNERIE N'A PAS DE LIMITES !!

Que ce jeu malsain puisse mettre en **danger** les agents qui interviennent. **Aucun problème !**
Que ce jeu malsain puisse mettre en **péril** la sécurité de notre établissement. **Rien à secouer !**
Que ce jeu malsain puisse mettre en **péril** la vie des autres détenus du secteur. **Il est où le problème ?**
Que ce jeu malsain puisse les conduire **de vie à trépas**. **Ça n'arrive qu'aux autres !**

POUR QU'ILS LE COMPRENNENT ? IL FAUDRAIT QU'ILS AIENT CERTAINES CAPACITES !!

IL SERAIT TEMPS QUE L'ADMINISTRATION PRENNE ENFIN LES CHOSES AU SÉRIEUX !

Pour le bureau **UFAP UNSa Justice du CP de Valence** la solution réside dans le traitement judiciaire :

- 1) Vandalisme : Code pénal articles 322-1 à 322-4-1, R635-8. Puni jusqu'à **10 ans** et **150 000 euros d'amende**.
- 2) Mise en danger d'autrui : Code pénal article 223-1 (modifié par loi 2011-525 du 17/05/11). Puni jusqu'à **1 an** et **15 000 euros d'amende**.
- 3) Incendie volontaire : Code pénal articles 322-5 à 322-11-1. Puni jusqu'à **5 ans** et **75 000 euros d'amende**.
- 4) Incendie volontaire ayant entraîné la mort : Code pénal articles 322-5 à 322-11-1. Puni jusqu'à **10 ans** et **150 000 euros d'amende**.

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** exige que la direction porte systématiquement plainte a minima lorsque ces situations se présentent à elle !

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** conseille aux agents de porter systématiquement plainte pour mise en danger d'autrui avec constitution de partie civile ! Et fidèle à nos principes nous les accompagnerons dans leurs démarches.

Pour l'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** il est inconcevable qu'un agent soit blessé, ou pire, dans l'exercice de ses fonctions, cela à cause de négligence ou de mépris de nos hiérarchies.

Ces mêmes directeurs qui n'ont pour préoccupation que le bien être du détenu et qui considèrent sans doute qu'être blessé ou tué en service quand on est personnels de l'AP, fait partie des risques du métier...

A Valence le 18/12/2023
Pour l'UFAP UNSa Justice
du CP de Valence
Le secrétaire local
Fabrice SALAMONE